

Fiche pratique – Formation ADI-R

Entretien pour le diagnostic clinique des personnes avec TSA



3 jours/ 7 heures, soit 21 heures



Public concerné :

La formation est ouverte aux médecins et psychologues amenés à évaluer des enfants, adolescents ou adultes susceptibles de présenter un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Cette disposition favorise l'échange dynamique des pratiques et permet la transversalité dans le groupe (partage de l'expérience ; multiplicité des études des cas cliniques ; individualisation des situations cliniques).

Prérequis :

Connaissance de l'autisme, être familiarisé avec les cotations.
Être en détention d'un numéro ADELI ou RPPS

Objectifs de la formation :

- Mettre à jour ses connaissances sur l'autisme
- Maîtriser l'ADI-R, ses contextes d'utilisation et l'adapter à la réalité de sa pratique clinique
- S'approprier le matériel de l'outil ADI-R (manuel, guide de l'entretien, feuille d'algorithme)
- Savoir administrer et coter fidèlement l'ensemble de l'entretien standardisé ADI-R
- Savoir interpréter les résultats de l'ADI-R et en référer dans le bilan spécialisé TSA en complément d'autres tests

Contenu de la formation :

Jour 1 : 7 heures

- 09.00 – Présentation
- 09.30 – Définition du Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) au sein des Troubles du Neurodéveloppement (TND); Evolution des Classifications; Application pratique
- 11.00 – Présentation générale de l'ADI-R : Cadre pratique de l'application ; Administration des items ; Cotation des items ; Interprétation des résultats à partir de l'algorithme
- 12.30 – Pause déjeuner libre
- 13.30 – Bilan spécialisé TSA : Complexité du diagnostic TSA ; Outils standardisés et démarche recommandée par la Haute Autorité de Santé (HAS); Place de l'ADI-R dans la démarche coordonnée et pluridisciplinaire de l'évaluation diagnostique
- 15.30 – Prise en main du guide d'entretien et jeux de rôles
- 17.00 – Clôture jour 1

Jour 2 : 7 heures

- 09.00 – Début de la cotation intégrale d'un cas clinique retranscrit
- 11.00 – Suite de la cotation intégrale du cas clinique [+ Exemples de situation]
- 12.30 – Pause déjeuner libre
- 13.30 – Suite de la cotation intégrale du cas clinique [+ Exemples de situation]
- 15.30 – Suite de la cotation intégrale du cas clinique [+ Exemples de situation]
- 17.00 – Clôture jour 2

Jour 3 : 7 heures

- 09.00 – Fin de la cotation intégrale du cas clinique
- 11.00 – Conversion des score brutes en scores interprétables ; Calcul de l'algorithme et interprétation des résultats
- 12.00 – Examen de certification
- 12.30 – Pause déjeuner libre
- 13.30 – Compte rendu : Cadre clinique du compte rendu : Présentation du sujet ; Motif de la consultation ; Informations, Adaptations et Ajustements ; Elaboration de la trame
- 15.30 – Compte rendu : Co- Rédaction consensuelle
- 16.30 – Discussion autour des pratiques professionnelles : Projection dans la pratique ; La consultation en binôme ; L'entretien post-diagnostic
- 17.00 – Clôture jour 3



Méthodes pédagogiques mobilisées :

Tout au long de la formation, le formateur propose une alternance d'apports théoriques et pratiques, tout en privilégiant une approche pratique. Son intervention s'appuie sur des études de cas clinique.

La formation est interactive, les échanges sont basés sur l'expérience et s'adapte au niveau des participants. Nous proposons l'accès à des ressources supplémentaire sur le sujet étudié.

Le matériel de cotation est fourni afin d'être au plus près de la maîtrise de l'outil.



Accessibilité sur la plateforme LMS :

Chaque apprenant disposera d'un accès personnel à notre plateforme LMS Digiforma avec un accès aux ressources pédagogiques et complément d'information sur le sujet.

Une salle de discussion est également accessible pour l'ensemble des apprenants

.



Modalités d'évaluation :

La formation est sanctionnée par une évaluation finale portant sur la mise en œuvre d'une cotation sur la base d'un cas clinique. Cette évaluation fera l'objet d'une correction par le formateur pour valider la maîtrise de l'utilisation de l'outil.



Intervenant :

Marina Filipova est docteur en psychologie, enseignante-chercheuse et clinicienne. Elle est spécialisée dans le diagnostic de l'autisme et sa prise en charge de l'enfant à l'âge adulte. Sa pratique multiaxiale articule une expérience de terrain entre des structures de la petite enfance (CAMSP) et des établissements pour adolescents et jeunes adultes du médico-social (IME), associée à l'exercice libéral qui permet la rencontre avec les profils de tous âges. La pratique de l'enseignement universitaire ainsi que la formation auprès des cliniciens contribuent à enrichir sa passion pour la recherche appliquée et le développement d'outils psychométriques.



Informations pratiques :

Format : présentiel ou distanciel (contacter le service formation)

Formation intra-établissement sur demande

Dates : pour prendre connaissance des dates, merci de vous connecter sur [notre site internet](#) ou bien de contacter le service de formation.

Délais d'accès : Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Accessibilité des PSH : Notre organisme de formation est engagé dans une démarche d'accueil des personnes en situation de handicap et ou à mobilité réduite. Si un aménagement est à prévoir, merci de nous contacter afin que nous puissions prendre toutes les mesures nécessaires pour vous accueillir au mieux.

Tarifs : 1400€ HT soit 1680€ TTC (hors repas). Acompte de 500€ TTC lors de l'inscription.

Contact : formation@hogrefe.fr

S'inscrire : [préinscription via notre catalogue en ligne](#)

L'ensemble des supports pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation sont fournis par l'éditeur.

Notre organisme de formation, NDA 11754368375, est détenteur de la certification QUALIOPi pour la catégorie : Actions de formation



Résultats obtenus :

En 2023, le taux de satisfaction concernant la formation ADI-R est de 96 %.

Droit d'exploitation :

Le matériel et les contenus de l'outil ADI-R sont protégés par la propriété intellectuelle.

Leur exploitation par un tiers sans le consentement écrit des Éditions Hogrefe est illicite et punissable.

Cela signifie que seuls des organismes autorisés par les Éditions Hogrefe, ont le droit d'exploiter l'ADI-R dans le cadre de l'établissement d'une prestation commerciale.

Aucune autorisation n'ayant été délivrée à un autre organisme de formation, aucun ne devrait proposer d'offre commerciale exploitant les contenus de l'outil ADI-R.